

Axe 3 – Citoyenneté et nouvelles technologies

Fiche action n°3 : Adapter la prévention de la délinquance aux outils numériques



Description de l'action :

Moderniser et faciliter la communication et l'information à destination de la population. Le développement des moyens numériques permet, en augmentant l'efficacité des services, de libérer des moyens humains et de consacrer davantage de temps aux populations, tout en évitant la propagation des fausses nouvelles.

Constat : L'outil numérique occupe une place prépondérante dans la diffusion de l'information et la communication ; cet outil permet aux forces de l'ordre de communiquer plus directement vers la population, tout en accentuant le besoin d'une information étayée et de qualité aux populations, confrontées à des sources très diverses d'information.

Objectif : renforcer le recours aux nouvelles technologies afin de dispenser des conseils et diffuser des messages de prévention vers la population.

Champs concernés par l'action

Acteurs : Préfet, maires, présidents d'intercommunalités, GGD01, DDSP01.

Partenaires : Journaux locaux, référents sûreté, commerçants, associations.

Publics concernés : L'ensemble de la population.



Mise en œuvre :

– Élargir et diversifier les moyens de diffusion et d'information dans le domaine de la sécurité publique :

- favoriser le téléchargement d'applications de communication avec les administrés (exemples : Illywap ou panneaux pocket). Ces applications mobiles permettent aux collectivités d'informer leurs citoyens de manière rapide et précise sur les sujets de sécurité ;
- s'appuyer davantage sur les sites internet des collectivités et des services de l'État pour diffuser les informations destinées aux citoyens et mettre en valeur les politiques publiques conduites sur le territoire en matière de lutte contre la délinquance ;
- intensifier les messages d'information et de prévention via les panneaux d'affichage et les panneaux numériques et développer des opérations de proximité en relayant les messages de prévention dans les commerces de proximité du département (boulangeries, pharmacies, bureaux de tabac, épiceries, marchés, etc.).

- Former les usagers aux nouveaux outils permettant la lutte contre la cyberdélinquance :

- promouvoir les outils dématérialisés visant à sanctionner les fraudes liées aux usages numériques :
 - la plateforme Thesée qui donne la possibilité aux internautes de porter plainte en ligne contre les escroqueries sur Internet ;
 - le Téléservice pour signaler une fraude à la carte bancaire (Perceval) via FranceConnect qui permet aux consommateurs de signaler l'utilisation frauduleuse de leur carte bancaire.

- Moderniser les outils de prévention :

- Faciliter les modalités de redéploiement des dispositifs de vidéoprotection ;
- développer la vidéo verbalisation qui permet de verbaliser à distance un conducteur qui commet une infraction au code de la route, en utilisant les caméras de vidéosurveillance installées sur le domaine public ;
- développer les caméras piétons qui visent, de façon incitative et réciproque, à garantir le respect des règles déontologiques, à prévenir les comportements inadaptés et, le cas échéant, à les réprimer.



Les financements susceptibles d'être sollicités

FIPD, Collectivités territoriales, intercommunalités.



Indicateurs de pilotage

Taux de couverture de la vidéoprotection dans le département ; indicateurs de recours aux applications numériques citées.

Limites identifiées

- la faible appropriation des outils numériques par certains publics du département, notamment les personnes âgées ;
- la méconnaissance de certains outils informatiques.



Exemple(s), actions

Afin de lutter contre la délinquance routière, le pôle sécurité routière État/Conseil départemental a organisé une campagne de diffusion massive de messages de prévention sur les panneaux lumineux des communes volontaires de l'Ain à l'approche des fêtes de fin d'année 2020.



Fiches de la boîte à outil n°27,28,31